

**Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe
au XVIe siècle**

Viollet-le-Duc, Eugène-Emmanuel

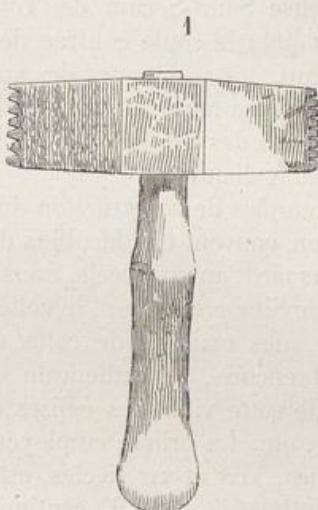
Paris, 1859

Bretture

[urn:nbn:de:hbz:466:1-80329](https://nbn-resolving.de/urn:nbn:de:hbz:466:1-80329)

particulièrement la forme de tourelles (voy. TOURELLES), et sont alors posées de préférence aux angles des habitations. On peut considérer comme de véritables bretèches les petits balcons à deux étages en encorbellement qui flanquent la façade extérieure du château de Blois (aile de François I^{er}).

BRETTURE, s. f. Outil de tailleur de pierre, façonné en forme de marteau tranchant et dentelé (1). Les tailleurs de pierre du moyen âge commencent



à employer la bretture pour layer les parements vers le milieu du XIII^e siècle. Jusqu'alors les parements étaient dressés au taillant droit ou au ciseau sans dents. La bretture cesse d'être employée au XV^e siècle pour la taille des parements vus. Elle est à dents larges dans l'origine, c'est-à-dire vers la fin du XIII^e siècle et le commencement du XIV^e (2). Les



2



3

dents se rapprochent à la fin du XIV^e, et sont très-serrées au XV^e (3) [voy. TAILLE]. La façon des tailles des moulures et parements est donc un des moyens de reconnaître la date de la construction des édifices.

BRIQUE, s. f. On désigne par ce mot des tablettes de terre battues, moulées, séchées au soleil et cuites au four. L'emploi de la brique remonte à la plus haute antiquité. Les Romains en firent grand usage, surtout dans les contrées où la pierre n'est pas commune. Pendant le Bas-Empire, ils élevèrent souvent les maçonneries au moyen de blocages avec parements de petits moellons taillés, alternés avec des lits de briques